

## Cadeaux des firmes : interdits à l'université Stanford

Les professionnels de santé sont habitués dès l'université à recevoir et à accepter des cadeaux des firmes, ou à suivre des événements sponsorisés, tout en reconnaissant leur caractère intéressé et biaisé (1). Depuis plusieurs années, l'université médicale Stanford en Californie cherche à « éviter, modérer ou, si nécessaire, gérer » les conflits d'intérêts de l'ensemble du personnel de l'université, étudiants inclus, par rapport aux firmes de santé (2).

**Refus des cadeaux des firmes.** Depuis octobre 2006, l'université Stanford interdit d'accepter les dons de quelque nature que ce soit de la part des firmes pharmaceutiques, et de celles qui fabriquent des dispositifs médicaux ou des équipements pour la recherche (3). Cette interdiction s'applique aussi aux "petits" cadeaux : gadgets, stylos, échantillons de médicaments, petites fournitures, repas.

**Encadrement strict de la présence des représentants des firmes.** La présence des représentants commerciaux des firmes et des visiteurs médicaux est interdite dans les lieux de soins, sauf sur rendez-vous et uniquement dans le cadre de formations à l'utilisation de matériels ou d'équipements. Les réunions d'information sur des nouveaux médicaments sont autorisées seulement avec la pharmacie hospitalière ou les comités du médicament, sur la base d'une seule visite pour les personnels concernés.

Les firmes ne sont plus autorisées à verser des bourses directement à des étudiants : ce sont les départe-

ments universitaires qui sélectionnent les étudiants et décident des thèmes de recherche.

Les actions financées par les firmes doivent respecter les critères de l'Accreditation Council for Continuing Medical Education (ACCME), un organisme d'accréditation étatsunien (a), et doivent être gérées par l'université, et non par des personnes agissant individuellement.

L'organisation et la participation à des événements ou des congrès organisés, en tout ou partie, par des firmes sont soumises à des règles concernant notamment la transparence des conflits d'intérêts, le choix des thèmes, le contenu des prises de parole. La signature d'articles écrits en sous-main par des employés des firmes est interdite. Les conflits d'intérêts doivent être déclarés selon les critères de l'International Committee of Medical Journal Editors (b).

Une formation sur les conflits d'intérêts avec les firmes est prévue pour les étudiants, résidents, stagiaires et personnel de l'université Stanford (3).

**Un exemple à suivre.** La prise de conscience que l'influence exercée n'est pas proportionnelle à la taille des cadeaux fait son chemin. Ceux qui reçoivent ►►

a- L'ACCME a pour mission « l'identification, le développement et la promotion de critères de qualités concernant la formation médicale continue des praticiens pour le maintien de leur compétence et l'intégration des nouvelles connaissances pour améliorer la qualité des soins aux patients ». Site internet : <http://www.accme.org> consulté le 8 novembre 2006.

b- L'International Committee of Medical Journal Editors (ICHJE, alias "Groupe de Vancouver") a pour mission d'établir des règles de rédaction pour les articles publiés dans les revues médicales. Il publie des recommandations concernant la gestion des conflits d'intérêts des auteurs. Site internet : <http://www.icmje.org> consulté le 8 novembre 2006.



► des cadeaux de petite taille ou peu coûteux en sous-estiment généralement l'importance (4). Plusieurs universités étatsuniennes telles que celles de Pennsylvanie, du Michigan ou Yale, ainsi que des groupements de cabinets médicaux, ont instauré le refus de tout cadeau des firmes (5,6). De plus en plus de professionnels de santé et d'étudiants prônent des mesures visant à contrôler ou à supprimer ces influences (c)(7,8).

Dans le domaine de l'éducation, beaucoup d'habitudes, bonnes et mauvaises, se prennent tôt, en particulier en suivant l'exemple des aînés (9). Quelle sera la première université française à décider de ne plus faire "comme tout le monde" ?

La revue Prescrire

c- Par exemple, l'Association des étudiants en médecine étatsuniens (American Medical Student Association (AMSA)) organise chaque année depuis 2002 une journée de sensibilisation "Pharm free" pour inciter étudiants et professionnels de santé à se libérer des influences des firmes pharmaceutiques. Site internet : <http://www.amsa.org> consulté le 8 novembre 2006.

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- Prescrire Rédaction "Cadeaux" des firmes : le conditionnement des l'université *Rev Prescrire* 2006 ; 26 (270) : 213-214.

2- Stanford University School of Medicine "Faculty disclosure of conflicts of interest". Site internet <http://med.stanford.edu> consulté le 8 novembre 2006 : 21 pages.

3- Stanford University School of Medicine "Policy and guidelines for interactions between the Stanford University School of Medicine, the Stanford Hospital and Clinics, and Lucile Packard Children's Hospital with the pharmaceutical, biotech, medical device, and hospital and research equipment and supplies industries ("industry)". Site internet <http://med.stanford.edu> consulté le 8 novembre 2006 : 6 pages.

4- Dana J et Loewenstein G "A social science perspective on gifts to physicians from industry" *JAMA* 2003 ; 290 (2) : 252-255.

5- Saul S "Drug makers pay for lunch as they pitch" *The New York Times*, 28 juillet 2006. Site internet <http://www.nytimes.com> consulté le 28 juillet 2006 : 4 pages.

6- Pollack A "Stanford to ban drug makers' gift to doctors, even pens" *The New York Times*, 12 septembre 2006. Site internet : <http://www.nytimes.com> consulté le 12 septembre 2006 : 2 pages.

7- "No free lunch" (site internet). Présenté dans : *Rev Prescrire* 2003 ; 23 (239) : 388.

8- Brennan TA et coll. "Health industry practices that create conflicts of interest" *JAMA* 2006 ; 295 (4) : 429-433.

9- Rogers W et coll. "The ethics of pharmaceutical industry relationships with medical students" *MJA* 2004 ; 180 (8) : 411-414.

### Cancers professionnels : les tableaux de maladies professionnelles sont incomplets



● En France, plus de 2 millions de travailleurs seraient exposés à des agents cancérigènes.

● Ces cancérigènes pourraient être en cause dans 5 % à 10 % des cancers observés dans la population française.

● Les tableaux actuels de maladies professionnelles ne prennent pas en compte tous les cancérigènes classés comme avérés ou probables par le Centre international de recherche contre le cancer.

En 2003, une enquête réalisée en France a estimé que plus de 2 millions de travailleurs sont exposés à un ou plusieurs agents cancérigènes, tels que les poussières de bois, le formaldéhyde, l'amiante, le benzène, les fibres céramiques, etc. (1). Plusieurs auteurs estiment que 5 % à 10 % des cancers survenant dans la population française ont une origine professionnelle (2).

En 2003 une étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) a mis en évidence un décalage entre d'une part le nombre attendu de cancers liés à une exposition professionnelle à des agents cancérigènes, et d'autre part le nombre de cas de cancers reconnus comme maladie professionnelle en France (3,4). Les auteurs concluaient à une sous-reconnaissance des cancers professionnels, due pour l'essentiel à un défaut de déclaration par ignorance, du médecin traitant et du patient, de l'origine professionnelle potentielle de ces cancers (lire en encadré page 223) (3,4).

La prise de conscience de l'origine professionnelle de certains cancers est-elle suffisante ? Les tableaux de maladies professionnelles existants permettent-ils la déclaration et la reconnaissance des cancers liés à une exposition professionnelle ?

Plusieurs classifications des cancérigènes. L'évaluation du potentiel cancérigène pour l'homme est basée sur les résultats d'études expérimentales et/ou épidémiologiques. Il existe plusieurs classifications des agents ou expositions en fonction de la plausibilité de leur caractère cancérigène.

En Europe, les deux classifications qui font référence sont : celle du Centre

international de recherche contre le cancer (CIRC, alias IARC en anglais), qui classe les cancérigènes en 5 catégories allant des cancérigènes avérés aux agents probablement non cancérigènes ; et celle de l'Union européenne, qui classe les cancérigènes en 3 catégories. La classification du CIRC est établie selon des critères strictement scientifiques et n'a pas de portée réglementaire (a). Celle de l'Union européenne fait l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux, s'impose aux États membres et a des conséquences réglementaires. La classification de l'Union européenne ne prend en compte que les substances. Celle du CIRC comprend aussi des modes d'exposition (peintres, coiffeurs, industrie du caoutchouc, etc.) lorsque le ou les agents étiologiques sont mal identifiés. En pratique, les deux classifications se recoupent dans la majorité des cas (2,5).

Les listes de cancérigènes des deux classifications ne sont pas exhaustives : de nombreuses nouvelles substances sont régulièrement introduites sur le marché et, pour ces nouvelles substances comme pour les anciennes, les données d'évaluation des risques pour la santé sont souvent insuffisantes (6,7).

**45 expositions professionnelles cancérigènes non retrouvées dans les tableaux de maladies professionnelles.**

Afin d'apporter une aide au Conseil supérieur de prévention des risques professionnels, chargé de réviser ou de créer les tableaux de maladies professionnelles, l'InVS a confronté la liste des modes d'exposition et agents cancérigènes avérés ou fortement suspectés chez l'homme aux tableaux de maladies professionnelles français existant en 2004, dans le régime général et le régime agricole d'assurance maladie (2).

Pour cette étude, l'InVS a retenu les agents (ou mélanges, ou modes d'exposition), retrouvés en milieu de travail, des groupes 1 (cancérigènes avérés pour l'homme), et 2A (cancérigénicité probable) du CIRC (b).

Les agents ou modes d'exposition inclus dans ces listes (dans leur mise à jour de juin 2004), et non retrouvés dans les tableaux permettant la reconnaissance des